

ARRÊTÉ n° 2019 009

**Fixant la liste des membres élus au comité consultatif médical
De l'Hospitalisation à Domicile**

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6144-3-1 et R. 6144-4,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment son annexe 4,

Vu l'arrêté DG n° 2019-173 du 23 août 2019 relatif aux élections organisées pour le renouvellement de la commission médicale d'établissement, des commissions médicales d'établissement locales et des comités consultatifs médicaux de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu le règlement électoral,

Vu les résultats des deux tours de scrutin des élections au comité consultatif médical,

Vu l'affichage et la mise en ligne des procès-verbaux le 21 octobre 2019 pour le premier tour et les 25 et 28 novembre 2019 pour le second tour,

Vu l'achèvement des périodes de réclamation pour chacun des deux tours,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont élus membres titulaires et suppléants du comité consultatif médical les candidats dont la liste est jointe au présent arrêté.

Article 2 :

La durée des mandats est fixée à quatre ans à compter du 22 décembre 2019

Lorsqu'en cours de mandat, un membre titulaire démissionne ou cesse d'appartenir à la catégorie ou à la discipline qu'il représente, son remplacement est organisé dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris.

Fait à Paris, le 6 décembre 2019.


NIVET Laurence

Liste des membres élus du comité consultatif médical de l' HAD

(arrêté n° 2019-009 du 6 décembre 2019)

NOM USUEL

PRÉNOM

COLLÈGE n° 1 – Praticiens titulaires

Titulaires

De STAMPA	Matthieu	HAD
MITTAINE MARZAC	Bénédicte	HAD
LECLAIRE	Clément	HAD

Suppléants

COLLÈGE n°2 Praticiens temporaires non titulaires et contractuels

Titulaires

ZOGO	Arsène	HAD
GEORGES	Alexandre	HAD

Suppléants

COLLÈGE n° 3 sages-femmes

Titulaires

PETIT	Astrid	HAD
-------	--------	-----

Suppléants

SEMENTERY	Sophie	HAD
-----------	--------	-----